

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le lundi 9 août 2021 au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19 h 30 sont présents les conseillers (ères) :

Guylaine Chouinard
Guy Pellerin
Annie Bois

Absent : Yves Pelletier

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-08-01

Il est proposé par Annie Bois, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 juillet 2021
4. Recettes du mois et état de la caisse
Conciliation bancaire
Comptes à accepter
5. Débats :
 - 5.1 Entente canin sur appel de services
 - 5.2 Demande de la Fabrique de Sainte-Félicité
 - 5.3 Travaux municipaux
 - 5.3.1 Suivi des travaux municipaux
 - 5.3.2 Achat d'un trailer
 - 5.4 Programmation TECQ 2019-2023
 - 5.5 Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
 - 5.6 Berce du Caucase – Appui à l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean
 - 5.7 Gestion des matières organiques
 - 5.8 Sécurité incendie
 - 5.8.1 Modification à l'entente intermunicipale en incendie
 - 5.8.2 Projet d'entente relative à l'administration, à la gestion, à la supervision des opérations, à la formation et à la prévention des risques faibles de services de protection contre les incendies de la MRC de L'Islet
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2021

2021-08-02

Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la réunion ordinaire du 8 juillet 2021.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 47 623,19 \$ réparties comme suit : taxes municipales 39 834,03 \$; médaille de chien 15,00 \$; permis 30,00 \$; retour surplus MRC de L'Islet 1 911,00 \$; tenant lieu taxes école primaire 3 747,00 \$; ristourne 2020 MMQ 193,00 \$; réclamation MMQ Sinistre Dodge Ram 1 893,16 \$. Le solde à la caisse populaire est de 423 629,32 \$

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 31 juillet 2021

Solde au relevé de compte en date du 31 juillet 2021	393 520,94 \$
Plus dépôt en circulation	5 196,58 \$
Moins chèques en circulation	2 448,02 \$
Moins Erreur institution financière : taxes Ste-Félicité (Matane)	- 300,00 \$
Total	395 969,50 \$
Solde au grand-livre avant ajustements	396 076,19 \$
Frais de banque / frais spc	22,20 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 \$
Frais de banque / frais fixes d'utilisation (mai)	40,00 \$
Impact net des ajustements au grand-livre :	-106,69 \$
Solde au grand-livre après ajustements	395 969,50 \$

2021-08-03

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'accepter la conciliation bancaire du 31 juillet 2021.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 12 804,06 \$	Comptes payés : 2 337,61 \$
Remises fédérales : 1 811,06 \$	Remises provinciales : 5 437,85 \$

2021-08-04

Il est proposé par Annie Bois, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 9 août 2021, dont copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 117 679,79 \$, plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

5. DÉBATS

5.1 ENTENTE CANIN SUR APPEL DE SERVICES

Attendu que la municipalité retient les services de madame Valérie Pelletier pour l'application du règlement numéro 80-2020 ainsi que le règlement provincial sur les chiens dangereux sur notre territoire ;

Attendu qu' une entente sur appel de service a été produite pour les municipalités de Saint-Adalbert, Tourville, Sainte-Perpétue, Sainte-Félicité, Saint-Marcel et Saint-Omer qui détermine les modalités et frais applicables ;

2021-08-05 En conséquence, il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu d'autoriser la direction générale et/ou le maire à signer ladite entente.

5.2 DEMANDE DE LA FABRIQUE DE SAINTE-FELICITE

2021-08-06 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'autoriser, le don à la Fabrique de Sainte-Félicité d'un tuyau de ponceau usagé, si disponible dans l'inventaire des tuyaux usagés de la municipalité.

5.3 TRAVAUX MUNICIPAUX

5.3.1 Suivi des travaux municipaux

On discute des divers travaux municipaux effectués et à venir.

5.3.2 Achat d'un trailer

2021-08-07 Il est proposé par Annie Bois, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un trailer basculant en aluminium.

5.4 PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

Le conseil municipal se réunira dans les prochains jours pour élaborer la programmation TECQ 2019-2023.

5.5 PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIERES LOCALES (PIIRL)

La MRC de L'Islet procédera prochainement à la planification du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL). Il est convenu que l'un des objectifs principaux de la prochaine planification sera la prise en compte des 14 municipalités de la MRC de L'Islet afin que chacune puisse bénéficier de l'aide financière du MTQ lors d'intervention prévue sur leur territoire. Le nouveau Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024 (PAVL 2021-2024) accorde une aide technique et financière aux municipalités pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier sous leur responsabilité. L'élaboration du PIIRL s'échelonnait sur environ 18 mois et le plan devra être déposé au MTQ au plus tard le 4 septembre 2022.

5.6 BERCE DU CAUCASE – APPUI A L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU FLEUVE SAINT-JEAN

L'Organisme de bassin versant (OBV) du fleuve Saint-Jean travaille depuis l'année financière 2018-2019 à l'éradication de la berce du Caucase dans la MRC de L'Islet. De grands efforts ont été réalisés pour contrôler les diverses colonies présentes depuis 2018. Sur une période de 4 années, l'OBV du fleuve Saint-Jean a été en mesure de faire passer son investissement de 55 000 \$ en 2018-2019 à 13 000 \$ en 2020-2021 pour l'éradication de la berce du Caucase dans sa partie du territoire de la MRC de L'Islet. Plus précisément, entre les saisons 2018 et 2020, près de 169 colonies pour un total de 70 000 plantes de berce du Caucase ont été éradiquées, représentant un investissement de 119 000 \$ sur cette même période. En incluant la saison d'éradication 2021, la grande majorité des colonies de berce du Caucase gérées par l'Organisme du bassin versant du fleuve Saint-Jean sont jugées sous contrôle, où un effort d'éradication mineure et de suivi sont à effectuer.

Certains sites demeurent problématiques après 4 saisons d'éradication. Les graines de cette plante peuvent demeurer en dormance jusqu'à 10 ans dans le sol, d'où l'importance d'un suivi serré des colonies et anciennes colonies de berce du Caucase. Pour ce faire :

- Considérant le travail effectué par l'OBV du fleuve Saint-Jean et des autres OBV de Chaudière-Appalaches dans le cadre de ce projet d'éradication de la berce du Caucase ;
- Considérant que le présent programme de financement provenant du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) se termine au 31 mars 2022, et que sans l'obtention d'un autre financement, il sera impossible pour l'OBV du fleuve Saint-Jean de continuer la lutte à l'éradication de la berce du Caucase ;
- Considérant que du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2022, l'OBV du fleuve Saint-Jean aura investi 132 000 \$ en éradication de la berce du Caucase dans la MRC de L'Islet ;
- Considérant que l'OBV désire réaliser une demande de financement pour l'obtention d'une somme de 15 000 \$ par année sur une période de 3 ans, soit 45 000 \$ entre le 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025, ce qui représente une somme plus petite que pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2022, démontrant que les efforts sur le terrain fonctionnent ;
- Considérant que si les actions de suivi et d'éradication ne sont pas maintenues, les efforts et investissements effectués ne porteront pas fruit ;
- Considérant que le temps de gestion de la berce du Caucase est estimé à encore 5 années ;
- Considérant qu'après 4 années de lutte intensive, l'OBV du fleuve Saint-Jean s'est forgé une expertise dans la gestion et l'éradication de la berce du Caucase.

2021-08-08

En conséquence, il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Annie Bois et résolu unanimement que la municipalité appuie le dépôt de la demande de financement de l'OBV du fleuve Saint-Jean à la MRC de L'Islet.

5.7 GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

- Considérant que pour des considérations économiques et environnementales, la municipalité souhaite réduire la quantité de matières acheminées à l'enfouissement ;
- Considérant qu' à partir de 2023, les critères du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* exigera qu'un minimum de 70 % des unités d'occupation valorisent les matières organiques (MO) ;
- Considérant que dans le cadre de la *Stratégie de valorisation de la matière organique*, le gouvernement exige des municipalités qu'elles instaurent la gestion des MO sur 100 % du territoire d'ici 2025 ;
- Considérant qu' à partir de 2025, le taux de redevances à l'élimination sera haussé à 30 \$/tonne (actuellement à 23,75 \$/tonne), et qu'une augmentation subséquente de 2 \$/tonne par an est à prévoir ;
- Considérant que le *Programme d'aide au compostage domestique et communautaire* (ACDC) permet de financer à 80 % l'acquisition de composteurs domestiques et de récipients de cuisine ;
- Considérant que le programme ACDC est conditionnel au respect des critères du programme de redistribution des redevances ;

2021-08-09

En conséquence, il est proposé par Annie Bois, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement :

- De fournir des composteurs domestiques à rabais à au moins 70 % des unités d'occupation résidentielles et saisonnières qui s'engagent à suivre une formation et à pratiquer le compostage à domicile.
- De demander à la Régie intermunicipale de gestion des déchets de L'Islet-Sud de faire parvenir une demande de financement regroupée au Programme ACDC afin de couvrir 80 % des coûts d'acquisition de composteurs et de récipients de cuisine.

5.8 SECURITE INCENDIE

5.8.1 Modification à l'entente intermunicipale en incendie

Considérant qu' une entente intermunicipale relie les municipalités quant aux conditions pour l'entraide lors d'intervention en incendie ;

Considérant que le comité consultatif en sécurité incendie de la MRC de L'Islet recommande de modifier l'article 5 de cette entente afin de faire passer la compensation aux pompiers à deux heures minimalement au taux prescrit à l'entente intermunicipale en incendie pour toute intervention requérant leur service ;

2021-08-10

En conséquence, il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement de modifier le paragraphe 5 de l'entente de la manière suivante :

(...)

Le nombre d'heures facturées sera celui réellement effectué par chacun des pompiers à compter du départ de la caserne jusqu'au retour, incluant le rangement complet du matériel. Dans le cas d'une fausse alarme ou lorsque l'intervention désirée ne nécessite pas, selon le protocole de déploiement, le nombre de pompiers s'étant présentés à la caserne, la municipalité portant assistance acquittera, à titre de dédommagement, **deux heures** de service au taux prescrit. Cette compensation sera facturée à la municipalité requérante à titre de frais d'intervention. Toutefois, le directeur incendie pourra, s'il le juge à propos, demander aux pompiers excédentaires de se rendre quand même sur le lieu de l'intervention.

5.8.2 Projet d'entente relative à l'administration, à la gestion, à la supervision des opérations, à la formation et à la prévention des risques faibles de services de protection contre les incendies de la MRC de L'Islet

Le projet vise à convenir, entre les municipalités, de la mise en commun de l'embauche d'une direction pour les services incendies des municipalités, des modalités de ce partenariat et de confier à la MRC le mandat de procéder à l'embauche de cette personne. L'entente vise l'administration, la gestion, la supervision des opérations, la formation et la prévention des risques faibles pour les municipalités signataires à l'entente.

Les frais pour la réalisation de l'entente (rémunération des ressources, les frais de déplacements, les frais de bureau et l'administration) seraient assumés par les municipalités, possiblement en fonction de la richesse foncière uniformisée (à déterminer).

Un programme du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pourrait permettre de soutenir ce type de mise en commun et pourrait défrayer jusqu'à 250 000 \$ ou 80 % des coûts de l'entente pour les premières années de l'entente.

Une rencontre virtuelle (Zoom) des conseils municipaux aura lieu le 25 août prochain pour expliquer le projet d'entente intermunicipale.

6. CORRESPONDANCE

2021-08-11

Il est proposé par Annie Bois, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 08-2021 en date du 9 août 2021.

7. VARIA

Aucun sujet.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des réponses ont été données aux questions posées.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

2021-08-12

Il est proposé par Annie Bois, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que la réunion soit levée à 20h09.

Maire

Secrétaire-trésorière